

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 67 (1922)  
**Heft:** 8

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

LXVII<sup>e</sup> Année

N° 8

Août 1922

## Le fondement stratégique de notre réforme militaire.

L'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung* ayant publié diverses propositions relatives à la réforme militaire et émanant des sociétés d'officiers, le colonel-divisionnaire Sonderegger, chef du service de l'Etat-major général, a été amené à exposer l'état présent de la question et la façon dont elle est envisagée par l'Etat-major. Nous traduisons presque *in extenso* les paragraphes de considérations générales. Ils permettront de compléter un débat ouvert par la *Revue militaire suisse* et dont le but est de rechercher sur quel fondement doit être édifié notre statut militaire à la suite des changements politiques et stratégiques issus de la guerre européenne. Nous laissons la parole au colonel-divisionnaire Sonderegger :

« Il est douteux que le moment actuel soit bien choisi pour entreprendre la réforme de notre appareil militaire. L'entreprise ne serait pas impossible, car on peut considérer comme suffisamment sûres les données sur lesquelles elle pourrait être établie, mais la pousser à fond serait ouvrir, pendant le passage de l'ancien au nouveau régime, une ère de transition qui serait aussi une ère de faiblesse. Faute d'être familiarisés avec les nouvelles institutions, commandants et troupe perdraient de leur assurance, et l'indispensable confiance dans le succès, à l'heure d'une action, en serait compromise. Mieux vaut réservier une réorganisation fondamentale pour une période de calme politique qui autorise à tabler avec quelque certitude sur une série d'années de paix.

» Le moment actuel ne remplissant assurément pas cette